



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 30 MARS 2017 à 18h00

Date de convocation : 24 mars 2017

Délibération
N°C2017-60

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	72
Pour :	72
Contre :	-
Abstention :	2

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Zora TEGGOUR, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES.

EXCUSES : Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Jean-Marc PEREA.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

D.MOULY à partir de la délibération N°2017-56

G.SCHIVARDI à partir de la délibération 2017-67

G.CRIBAILLET à partir de la délibération 2017-67

G.SIÉ de la délibération 2017-68 à la 2017-71

M.CADENA de la délibération 2017-68 à la 2017-71

EXCUSES AVEC PROCURATION : Y.ABED, C.BOUISSET, D.BOUSQUET, M.CADENA, G.CRIBAILLET, A.FABRE, C.GOUIRY, I.HERPE, T.LAMY, C.LAPALU, G.LAUR, O.LE BERRE, D.MARTIN-LAVAL, E.MELLET, J-M.MONIER, M.ORTIZ, J.PAIRO, E.PARRA, G.PAVAN, E.PENET, M.PY, E.ROUFFIA, N.SAINTE CLUQUE, H.SANDRAGNE, C.SORIANO, A.VICO.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Y.BASTIE à partir de la délibération N°2017-63

D.CODORNIOU à partir de la délibération N°2017-52

J-L.RIVEL à partir de la délibération N°2017-59

Nomenclature Etat : COMMANDE PUBLIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

OBJET : EAU-ASSAINISSEMENT - Lancement de la procédure de délégation de service public
pour le service d'eau potable de la commune de Salles-d'Aude

Le service de l'eau de la commune de Salles-d'Aude est géré depuis le 29 janvier 2016 par VEOLIA dans le cadre d'un contrat d'affermage qui arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Grand Narbonne a confié en fin d'année 2015 au cabinet d'études IRH la réalisation d'une étude sur les modes de gestion des services eau et assainissement de l'ensemble des communes du territoire.

Les conclusions de cette étude ont été présentées en Commission 3 du 16 février 2017. Elles proposent l'externalisation du service public d'eau de la commune de Salles-d'Aude par délégation de service public et la mise en œuvre d'une procédure de consultation pour ce service.

La durée proposée de l'affermage sera de 6 ans avec une échéance au 31 décembre 2024, pour envisager à cette date une intégration de ce service dans la future délégation de service public « DSP Nord » qui comprendra les communes de Fleury-d'Aude, Narbonne et Gruissan.

Les caractéristiques de la délégation de service public envisagée prévoient les obligations suivantes au délégataire :

- Stockage et distribution de l'eau potable, en assurant les opérations d'entretien, de maintenance, de nettoyage et de renouvellement à l'identique de l'ensemble des ouvrages qui lui sont confiés.
- Mise en place d'une gestion des abonnés.

La procédure de consultation sera organisée dans le cadre des dispositions du CGCT et notamment de ses articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants.

La procédure retenue sera une procédure ouverte.

Cette consultation fera l'objet de l'insertion d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée du secteur économique concerné.

Au vu de l'avis de la Commission de délégation de service public, le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, mènera toute négociation utile et sélectionnera le délégataire pressenti pour la gestion du service public d'eau de la commune de Salles-d'Aude.

Ce choix sera ensuite proposé au Conseil Communautaire.

- Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 14 mars 2017,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du 1^{er} mars 2017,
- Vu l'avis favorable de la Commission 3 du 16 février 2017,

Par 72 voix pour et 2 abstentions, le Conseil décide :

- D'externaliser la gestion du service public d'eau de la commune de Salles-d'Aude,
- De retenir le principe d'une délégation de service public par affermage pour la gestion du service public d'eau de la commune de Salles-d'Aude pour une durée de 6 ans,
- D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire telles qu'elles sont définies ci-dessus,
- D'approuver le rapport de présentation tel que ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de délégation de service public pour la gestion du service public d'eau potable de la commune Salles-d'Aude,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Résultat de l'étude comparative des différents modes de gestion des services d'eau potable et d'assainissement du Grand Narbonne (document commun aux délibérations N°C2017-60 à C2017-63)

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 14/4/2017
et de sa publication
le : 19/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

